

Fiche de poste

| | |
|-----------------------|---|
| Poste à profil | Professeur Ressources « Troubles du Neuro- Développement » |
| Affectation | DSDEN de la Vendée |
| Missions | <p>1. Appui pédagogique aux équipes éducatives</p> <p>Le professeur ressource TND travaille en coopération étroite avec la Référente Autisme. Il accompagne les enseignants et les équipes éducatives dans l'identification des besoins des élèves présentant des troubles du neurodéveloppement et dans la mise en œuvre de réponses pédagogiques adaptées. Il apporte une expertise spécialisée (troubles Dys, TDA/H, difficultés à expression comportementale), aide à l'analyse des situations complexes et propose des aménagements raisonnés, en cohérence avec les attendus de l'École. Il soutient également la mise en œuvre, l'ajustement et l'évaluation de ces adaptations en contexte de classe, en contribuant à la création d'environnements d'apprentissage accessibles.</p> <p>2. Évaluation des besoins et accompagnement des parcours</p> <p>Dans une approche fonctionnelle et contextualisée, il réalise des observations en classe, analyse les situations d'apprentissage et participe à l'identification des obstacles et des leviers. Il contribue à l'élaboration et au suivi des dispositifs d'accompagnement (PAP, PPS, GEVA-Sco, LPI) et appuie les équipes dans la rédaction d'éléments objectivés. Il veille à la cohérence du parcours de l'élève entre les différents temps et espaces (classe, dispositifs, soins).</p> <p>3. Contribution à la professionnalisation des acteurs</p> <p>Le professeur ressource TND participe au développement des compétences des professionnels des enseignants. Il conduit et participe à des actions de formation et de sensibilisation aux TND, diffuse des ressources actualisées (scientifiques, pédagogiques, numériques) et accompagne les équipes dans une dynamique de développement professionnel et de réflexion collective.</p> <p>4. Fonction de conseil et d'ingénierie institutionnelle</p> <p>Il constitue un appui technique auprès des pilotes de l'École inclusive, notamment l'IEN-ASH. À ce titre, il contribue à l'analyse des besoins à l'échelle du territoire et à la structuration des dispositifs d'appui (pôles ressources, PIAL, PAS). Il peut être sollicité pour éclairer des situations complexes et participe à une veille pédagogique et scientifique sur les TND.</p> <p>5. Travail partenarial et coordination</p> <p>Inscrit dans un réseau pluriprofessionnel, le professeur ressource TND travaille en articulation étroite avec les acteurs de l'ASH (référente autisme, conseillers pédagogiques, coordonnateurs PAS, ERSEH) et les partenaires médico-sociaux.</p> <p>6. Contribution à la mise en œuvre des politiques publiques</p> <p>Dans le cadre de la stratégie nationale TND (2023-2027), il contribue au développement d'une école inclusive, à l'amélioration du repérage précoce des besoins et à la diffusion de pratiques fondées sur les données probantes. Il accompagne les équipes dans la prise en compte des évolutions institutionnelles et réglementaires.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Compétences et qualités requises</p> | <p>Compétences et qualités attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance de l’environnement réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment des TND, ainsi que des recommandations de bonnes pratiques professionnelles. • Capacité à analyser les besoins éducatifs particuliers et à les traduire en réponses pédagogiques adaptées. • Aptitude au travail en équipe pluri-catégorielle et au développement de partenariats. • Qualités relationnelles avérées : sens de la communication, de l’écoute, dynamisme. • Respect strict du devoir de discrétion professionnelle. • Engagement dans une démarche de formation continue. <p>Contraintes et conditions d’exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permis B requis en raison de déplacements possibles sur l’ensemble du territoire. • Présence requise une semaine avant la rentrée des élèves et une semaine après la fin de l’année scolaire. <p><u>Qualification requise</u></p> <p>Poste prioritairement ouvert aux enseignants du premier degré ; CAPPEI souhaité ou projet de certification, notamment par la voie de la VAE.</p> |
| <p>Conditions d’exercice Spécifiques</p> | <p>Nomination :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} année : affectation à titre provisoire • 2^{ème} année : titre définitif 1 an <p>L’enseignant retenu, s’il est actuellement affecté sur un poste à titre définitif, conservera son affectation pour un an et devra opter avant le mouvement pour l’un ou l’autre poste.</p> <p>Le service s’organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail de 1607 heures sur 36 semaines, applicable à l’ensemble des fonctionnaires.</p> <p>L’exercice sur ce poste est à temps complet.</p> |
| <p>Nomination</p> | <p>A compter du 1^{er} septembre 2026</p> |